

SDH
sdh@riseup.fr
**FONDS SOLIDARITES pour un DEVELOPPEMENT
HUMAIN**

Présentation par Olivier PERIE, président et Vincent DUPUY, salarié
12 participants

Date de création de ce fonds de dotation : en 2009- 2010, puis en veille jusqu'à ce que TERA veuille défiscaliser les dons (2019).

TERA et Abeille ont apporté les premiers fonds ; l'Abeille est dans le même bâtiment que SDH en Lot et Garonne.

OBJECTIF : Héberger du patrimoine

- Pour les MLCC, il s'agit de faire transiter les dons qu'elles collectent pour elles-mêmes plutôt que de passer par une autre plateforme (type ZESTE de la NEF). Ces montants seront alors défiscalisés (66 % pour particulier, 60 % pour entreprise.
- Les donateurs vont passer par Hello-asso, par chèque ou virement et les dons sont directement fléchés par le fonds SDH vers une association, donc pour nous vers une MLCC.
- Environ 15 associations y ont déjà recours, surtout des MLCC (La ROUE, la PIVE, l'Eusko, etc)
- 5 % du don est gardé comme commission par le fonds SDH
- Les reçus fiscaux sur CERFA sont envoyés au donateur et conservé par SDH sur un fichier dédié à chaque association.
- Ils ont besoin d'un commissaire aux comptes (coût : 3 000 €/an) plus un expert-comptable qui vérifie la comptabilité de chaque association + ses statuts pour voir s'il y a bien « INTERET GENERAL » et si les dons reçus sont bien affectés à cet intérêt général.
- L'association a accès aux reçus fiscaux pour les renvoyer si besoin
- Les MLCC reconnues d'intérêt général pour toute leur activité sont rares.. Une seule , semble-t-il, le Sol-Violette, au moment où leur dossier a été reçu favorablement par les autorités.
- En général, c'est seulement une partie des activités qui auront le caractère d'intérêt général et SDH certifie vers quelles activités de l'association les dons sont dirigés. On peut penser, par exemple, à la distribution d'aide aux plus défavorisés en monnaie locale.

- Par le passé, les autorités (préfectorales) ont dit non à la défiscalisation à certaines associations de MLCC.

- La préfecture demande au fonds de dotation SDH un rapport (par association ?) pour voir si c'est défiscalisé à juste titre. Dans notre comptabilité d'association gestionnaire de MLCC, il faut justifier l'utilisation de ces fonds d'intérêt général et cela doit remonter au SDH.
- Pour l'activité effectuée par un salarié, cela dépend justement de cette activité, la sensibilisation de tout public serait possible (aux enjeux monétaires ? NDLR) mais l'investissement sera mal vu.

Mécanismes pratiques pour avoir recours au fonds de dotation SDH pour une MLCC :

- 1) **Il faut adhérer à la SDH**, nos donateurs envoient des sous à la MLCC via Hello-asso et SDH envoie les reçus fiscaux tous les mois, puis envoie les 95 % des sommes aux associations.
- 2) **Les dons sont faits au nom de SDH**, SDH crée des campagnes dédiées sur Hello asso et donne les droits d'administrateur secondaire à la MLC (qui peut changer la page)
 - *Pourquoi le choix de Hello-asso ?* Avec ZESTE, les dons arriveraient sur le compte des MLCC et non sur celui de SDH, ce qui est non conforme à la législation. De plus, on tombe de suite sur la page de la campagne, leur modèle économique est basé sur le don, mais ils placent de la trésorerie.
 - *Quels sont les types des dons reçus ?* On a parlé des MLCC essentiellement.

Y a-t-il un accompagnement dans le montage des campagnes de crowdfunding ?
non, pas vraiment.

Discussion dans la salle : Certains participants pensent que des campagnes, c'est de l'expertise, d'autres pensent qu'il suffit d'avoir compris une première fois les caractéristiques d'une telle campagne (les 3 cercles concentriques à toucher progressivement, les relances, les annonces, ...)

- *Quelle temporalité ?* Ce sont des campagnes tous les mois, ou des campagnes permanentes, avec des SEPA signés d'avance.
- *Qui recrute les donateurs ?* La monnaie elle-même.

- 3) **Documents à fournir chaque année pour une MLCC** : factures pour des dépenses d'intérêt général + fiche de paie pour des missions d'intérêt général + rapport d'activité sur ses activités d'intérêt général
Comment définir l'intérêt général des MLC ? Cf l'étude faite par le MVT SOL « monnaies locales monnaies d'intérêt général, Il faut l'utiliser vis à vis de nos interlocuteurs.

- 4) **Quels délais pour lancer une campagne** après les avoir contactés ? au minimum un mois, voire 2 mois.

5) Coûts pour une MLCC :

- adhésion fixe : 100 €/an ,
- commission sur les montants : + 5 %

- coût de l'expert-comptable de SDH qui vérifie les comptes de la MLCC : L'expert-comptable, cela « peut représenter » un coût répercuté sur les MLC (500 € par dossier), 250 de suite, puis le reste lissé. Et si la MLC a déjà un expert-comptable, prévoir une communication entre les deux.

Coût total : 500€+ 100€/année + 5 % des dons reçus.

Est-ce qu'une simple adhésion est-elle possible ? OUI.... Le MVT SOL compte y adhérer pour donner de la visibilité au SDH, voire des adhésions croisées.

Avez-vous des entreprises qui vous envoient des fonds ? NON, pas encore. Une MLCC peut faire plusieurs campagnes, ou une campagne permanente, les dons aux assos sont toujours possibles.

Le SDH pourrait driver les campagnes des MLC qui n'ont pas toujours conscience de leurs besoins....

Données sur les comptes du SDH :

Leur seul salarié à mi-temps est payé 1,2 fois le SMIC. Le C.A.F annuel en 2021 équilibre juste les dépenses pour l'instant (salarié, commissaire aux comptes).

Intervention de Zoé Renaud : le réseau des Accorderies a monté un fonds de dotation pour les Accorderies, qui fonctionne peu, et donc il leur coûte de l'argent ; peut-être faut-il les solliciter.

Perspectives :

>> Pousser nos pros à envoyer des dons à SDH, à séparer de l'adhésion proprement dite, avec versement obligatoirement séparé . Pour ce versement, il faut le passer le même jour, sur un formulaire en ligne pour payer par chèque ou virement.

>> Il faut ajouter la fonctionnalité « don » sur les sites de KOHINOS, ou LOKAVALUTO, pour établir un lien direct avec SDH.

Notes de Gérard Straumann, complétées par celles de Xavier Vitry.